

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Commune de Créancecy

**dossier n° PC 021 210 18 B0004**

date de dépôt : 17 mai 2018

demandeur : **Monsieur MASSON JONATHAN**pour : **BATIMENT STOCKAGE MATERIEL**adresse terrain : **RTE DEPARTEMENTALE 18  
lieu-dit PRE RABY, à Créancecy (21320)****ARRÊTÉ**

A2018-46

**accordant un permis de construire  
au nom de la commune de Créancecy****Le maire de Créancecy,**

Vu la demande de permis de construire présentée le 17 mai 2018 par Monsieur MASSON JONATHAN demeurant lieu-dit PRE RABY, Créancecy (21320);

Vu l'objet de la demande :

- pour un bâtiment de stockage;
- sur un terrain situé RTE DEPARTEMENTALE 18 lieu-dit PRE RABY, à Créancecy (21320) ;
- pour une surface de plancher créée de 484 m<sup>2</sup> ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme

Vu l'avis favorable du Conseil Départemental de la Côte d'Or en date du 18 juillet 2018 assorti d'une recommandation et annexé au présent arrêté ;

Vu l'avis favorable du service départemental d'incendie et de secours en date du 13 juillet 2018 assorti de recommandations et annexé au présent arrêté ;

Vu l'avis favorable du maire en date du 17 mai 2018

**ARRÊTÉ****Article unique**

Le permis de construire est **ACCORDÉ**

Fait à Créancecy, le 26 juillet 2018

Le maire,  
Jocelyn CHAPOTOT

*La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*